

ANNEXE A

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR DEVANT UN clinic à Bassikounou

Mise en œuvre et CPTP

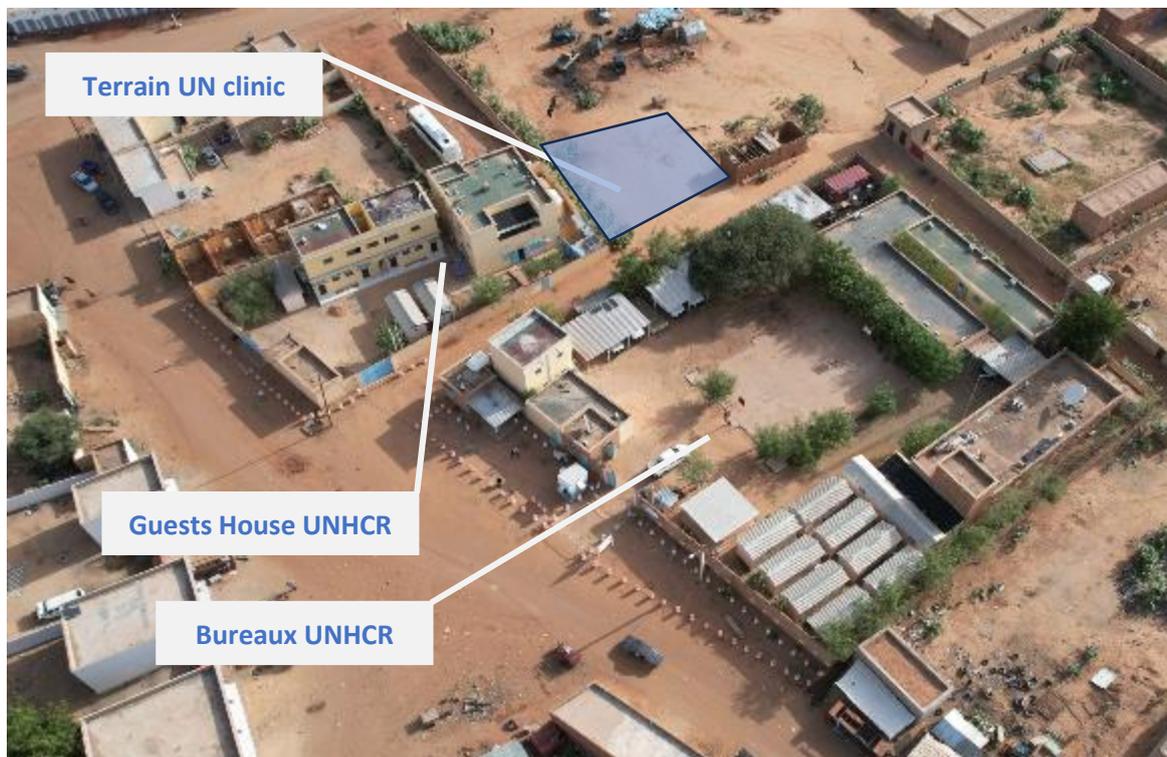
DECEMBRE 2023
MAURITINA - SARL



INTRODUCTION

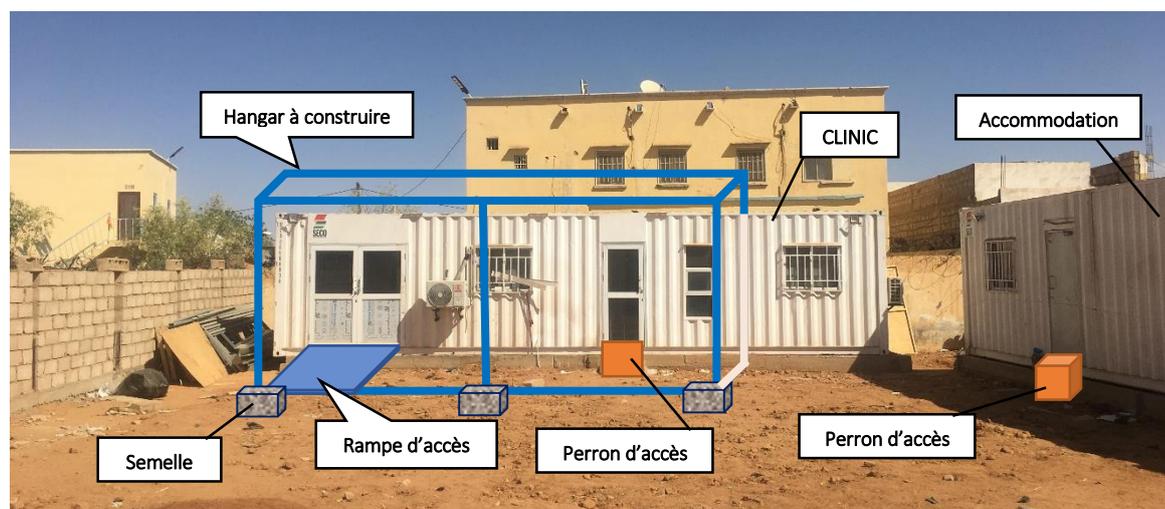
Le UNHCR veut construire un hangar métallique devant sa clinique à Bassikounou nommé « LOT1 ». Les travaux consisteront à faire un assemblage du hangar à partir des pièces existantes (poteaux, éléments de la charpente, les tôles de couverture et accessoires) ainsi que des travaux de correction et construction d'une rampe et perron d'accès.

Image 1. Vue aérienne des installations de UNHCR à Bassikounou



La clinique est faite des conteneurs de 40'. Deux conteneurs pour les modules « clinique » et 1 conteneur pour le module « Accommodation ».

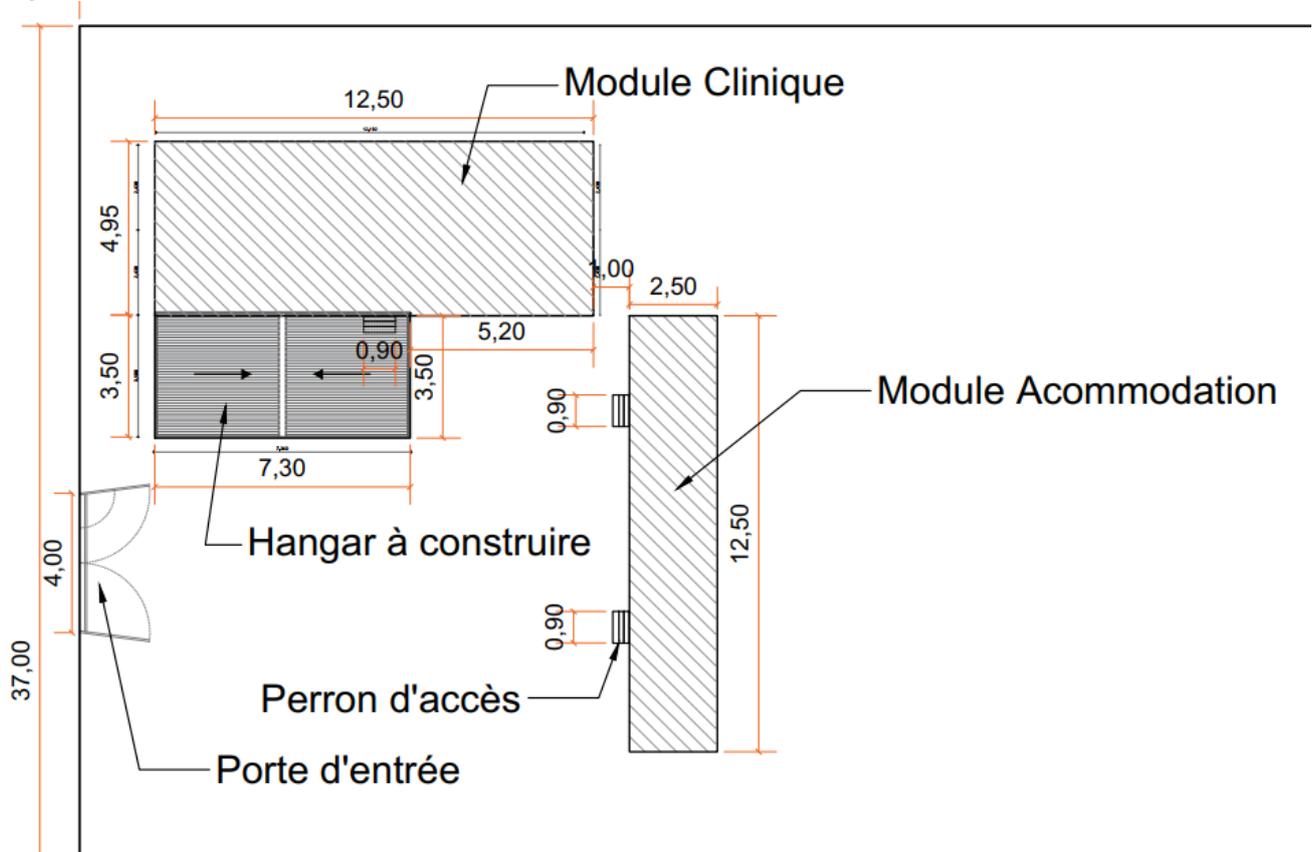
Le hangar sera construit devant les conteneurs pour le module « clinique ».



Avant de faire l'assemblage du hangar, la série suivante des travaux seront nécessaires :

- Construction des semelles de fondation en béton où seront plantés les poteaux métalliques;
- Construction d'une rampe d'accès et perron d'accès en béton devant la porte principale de la clinique ;

Image 2. Extrait du Plan de Masse



Les détails de ces travaux à faire sont expliqués dans les paragraphes suivants, plans et quantitatifs de ce dossier.

DESCRIPTION DES TRAVAUX A REALISER

CONSTRUCTION D'UN HANGAR DEVANT UN CLINIC

Il s'agit d'un hangar de 4m de hauteur environ. La fondation sera en béton selon les plans de détail avec 3 poteaux métalliques avec un entre axe de 3,49 m sur la devanture servant d'appuis. L'autre côté du hangar prendra appuis directement au-dessus des containers.

La rampe d'accès à la clinique devant la rentrée principale sera en béton avec une pente de $\pm 5\%$.

La finition de ce dallage doit être antidérapante, la solution plus facile et durable sera en béton brossé.

CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

PRESCRIPTIONS GENERALES

Obligations de l'entreprise et étendue des fournitures

- le prestataire devra assurer tous les travaux au complet le montant global et forfaitaire du marché.
- L'entreprise doit veiller à conserver les matériels à assembler en parfait état sans endommagement pendant les travaux.
- Les quantités données dans le présent CCTP et le DQE devront être vérifiées par l'entreprise qui devra signaler les éventuelles erreurs ou omissions avec la remise de son offre.

- Les spécifications indiquées dans le présent document et autres pièces écrites ou graphiques du dossier d'appel d'offres ne sont pas limitatives. L'entreprise est tenue de prévoir l'ensemble des fournitures et la main-d'œuvre nécessaire au parfait et complet achèvement des travaux.
- L'entreprise devra connaître le site avant de remettre son offre.
- L'entreprise devra signaler toute erreur ou omission avant la remise de son offre.
- Les travaux devront se dérouler suivant les directives du maître d'ouvrage et en respectant les exigences de sécurité et les mesures barrières liées à la sécurité au chantier.
- L'entreprise sera tenue responsable de tout endommagement sur les ouvrages existants, un soin particulier doit être accordé aux portes et fenêtres vitrées des conteneurs

Nettoyage et protection des ouvrages

L'entreprise doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux. Elle devra prendre en charge l'évacuation des équipements déposés et de l'ensemble de ses propres déblais.

L'entreprise doit mettre en place toutes les protections et balisages pour assurer la sécurité des personnes et le respect des ouvrages réalisés par d'autres corps d'état. Sécurité des personnes et le respect des ouvrages réalisés par d'autres corps d'état.

TRAVAUX PREPARATOIRES

INSTALLATION DU CHANTIER

L'installation du chantier comporte :

- La mobilisation de l'ensemble des moyens humains et logistiques nécessaires au démarrage effectif des travaux ;
- Mise sur pied du personnel cadre, maîtrise et ouvriers nécessaires pour l'exécution des travaux (coordination, encadrement technique, gestion des approvisionnements, représentant et vis-à-vis de l'entreprise pour l'administration) ;
- Mise sur pied du matériel roulant (différents véhicules pour les approvisionnements et liaison), du matériel de chantier, du matériel de coffrage et d'échafaudage et du petit matériel de chantier (pelles, pioches, marteau, burins, cordes, gamelles, ...) ;
- Organisation de l'aire du chantier en y aménageant ;
- Différents circuits pour l'approvisionnement des matériaux et le transport des matériaux à évacuer vers la décharge publique ;
- Différentes aires de préfabrication et de stockage des matériaux bruts (sable, gravier...) et de manutention ;

L'installation comprend aussi :

- Le nettoyage de chantier et sa bonne tenue pendant toute la période des travaux ;
- Le nettoyage général pour les différentes réceptions et à la demande du Maître d'œuvre ;
- Le repli de l'entreprise et la démobilisation de son matériel.

TERRASSEMENT

Implantation

L'implantation du hangar sera faite conformément aux dispositions du plan de masse joint au présent document et suivant les indications qui seront fournies sur place à l'entrepreneur par le Maître d'œuvre.

La cote + 0.00 figurant sur les plans et coupes correspond à la cote du sol fini du rez-de-chaussée. Cette cote sera précisée sur place et correspond à la cote du sol du RdC du bâtiment existant : « Extension 1 de la Guest House ». Les autres cotes données par rapport à la cote + 0.00 sont des cotes ouvrages finis.

En tout état de cause, l'entreprise est entièrement responsable de ses travaux, des dégâts occasionnés par elle, et le cas échéant, elle aura la charge entière d'assurer les frais de reprises nécessaires.

Fouilles en rigoles et en tranché :

Les profondeurs sont celles définies par la Maîtrise d'œuvre et le contrôle sur la base :

De toutes manières, l'entrepreneur gardera la responsabilité de la détermination du bon sol dont la résistance ne devra pas être inférieure à 1,5 Kg/ cm².

Les fouilles seront réalisées de manière à assurer la stabilité des ouvrages ; quels que soient la nature et le taux de travail admissible sur sol, les fonds de fouilles des fondations ne seront jamais inférieurs à 0,50 m du niveau fini du terrain.

Dans tous les cas, les fonds de fouilles seront descendus jusqu'au bon sol à ses cotes, et devront être obligatoirement réceptionnés par le maître d'ouvrage avant la pose du béton de propreté. Les dimensions doivent permettre un bétonnage correct.

Remblai au droit des fondations

Les remblais au droit des fondations seront effectués juste après leur réalisation. Leur mise en place s'effectuera de telle sorte que les fondations ne subissent aucun dommage.

Le prix comprend l'arrosage et le compactage manuel.

GROS ŒUVRE

Spécifications Générales

Matériaux :

Ciment :

- Nature : ciment portland du type CPJ 45 pour les bétons de fondations ;
- Stockage : dans un local couvert, bien aéré;
- Conditionnement : livré sur chantier en sacs de 50 kg bien emballés. Tout ciment humide ou ayant été altéré sera rejeté.

Sable :

Les sables proviendront des zones d'emprunt avec un pourcentage en poids de sable de 0,08/0,063 compris entre 15 et 35%.

Gravier :

Le gravier proviendra des carrières de concassage de granit ou de graviers roulés.

Eau de gâchage :

Eau courante réseau.

Prix unitaires

Les prix unitaires élaborés par les soumissionnaires s'entendent toutes sujétions y compris la fourniture des matériaux, leur préparation suivant le dosage requis, les travaux de coffrage, de mise en œuvre, décoffrage, arrosage pendant le jeune âge, cure de chaleur, ...

Etendue des prestations

Au titre du présent chapitre, l'attributaire devra assurer les prestations globales suivantes, sans que cette liste soit limitative quant à l'énumération des opérations nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Béton en Fondation:

Béton de propreté :

Dosage : Béton dosé à 200 kg/m³ de ciment anti-sulfates ;

Les coffrages : coulage en fonds de fouille, de manière à déborder d'un minimum de 5 cm de chaque côté de la semelle.

Mise en œuvre : Les bétons de propreté seront réglés horizontalement à leur cote définitive sans être lissés, leurs surfaces devant présenter une bonne adhérence. La surface sera plane et présentera des aspérités telles qu'une parfaite adhérence soit réalisée.

Le béton de propreté débordera de 5 cm en tous sens et son épaisseur ne sera pas inférieure à 5 cm.

Béton pour semelles isolé :

Dosage : B.A Dosé à 350 kg/m³ de ciment anti-sulfates ;

Coffrage : devront être ajustés aux dimensions définitives des ouvrages. Les semelles seront coulées sur une couche de béton de propreté, en fonds de fouille.

Mise en œuvre : Une attention particulière sera portée à la mise en place et à l'ancrage conforme des aciers selon les plans et détails d'exécution.

Les bétons seront vibrés et homogènes

Béton armé pour rampe d'accès :

Dosage : B.A Dosé à 350 kg/m³ de ciment anti-sulfates ;

Ferrailage : Voir détail de plan ;

Coffrages : devront être ajustés aux dimensions définitives des ouvrages pour respecter le niveau de dallage fini.

Les bétons seront vibrés et homogènes.

Normes et règlements applicables

Sont applicables aux travaux du présent lot :

- Les spécifications des Cahiers des Prescriptions Techniques Générales, publiées par le C.S.T.B. et insérées dans le R.E.E.F. (dernière édition mise à jour) sous la dénomination "Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) notamment :
- Prescriptions techniques générales du C.S.T.B.
- Les Normes de l'Association Française de Normalisation (A.F.N.O.R.) auxquelles se réfèrent les différents D.T.U. ainsi que, d'une manière générale, toutes les normes de la classe "P" (Bâtiment).

- Avis techniques délivrés par le C.S.T.B. pour les produits ou les procédés non traditionnels utilisés par les entrepreneurs.
- Règlements, décrets, complétant ou modifiant les documents ci avant, en vigueur au jour de la soumission.

Ces documents bien que non matériellement joints au dossier marché, sont contractuels, et comme tels réputés parfaitement connus des entreprises.

Etendue des prestations

Au titre du présent chapitre, l'attributaire devra assurer les prestations globales suivantes, sans que cette liste soit limitative quant à l'énumération des opérations nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Dans ce lot sont incluses les prestations suivantes:

- L'enlèvement hors du chantier de tous déchets résultant des travaux
- La participation, autant que besoin, à tous les travaux de contrôle, de coordination et de réception, y compris les mises au point rendues nécessaires à la suite des travaux.
- Les mesures d'entretien et de conservation des ouvrages du présent lot, en bon état, jusqu'à la réception des travaux.

Peinture à l'huile sur structures métalliques

Peintures à l'huile ou glycérophtalique en 3 couches croisées pour les structures métallique.

L'entrepreneur fournira les peintures, matière pour rebouchage et préparations assimilées. Il sera responsable du choix de tous les produits utilisés et, de ce fait devra en particulier s'assurer que ces produits conviennent parfaitement à l'emploi envisager et qu'ils sont bien compatibles avec le subjectile à recouvrir, avec la couche d'impression appliquée en atelier par le menuisier.

Il conviendra de respecter la nature et les pourcentages des diluants, des durcisseurs et de colorants prescrits par les fabricants pour chaque nature de produit.

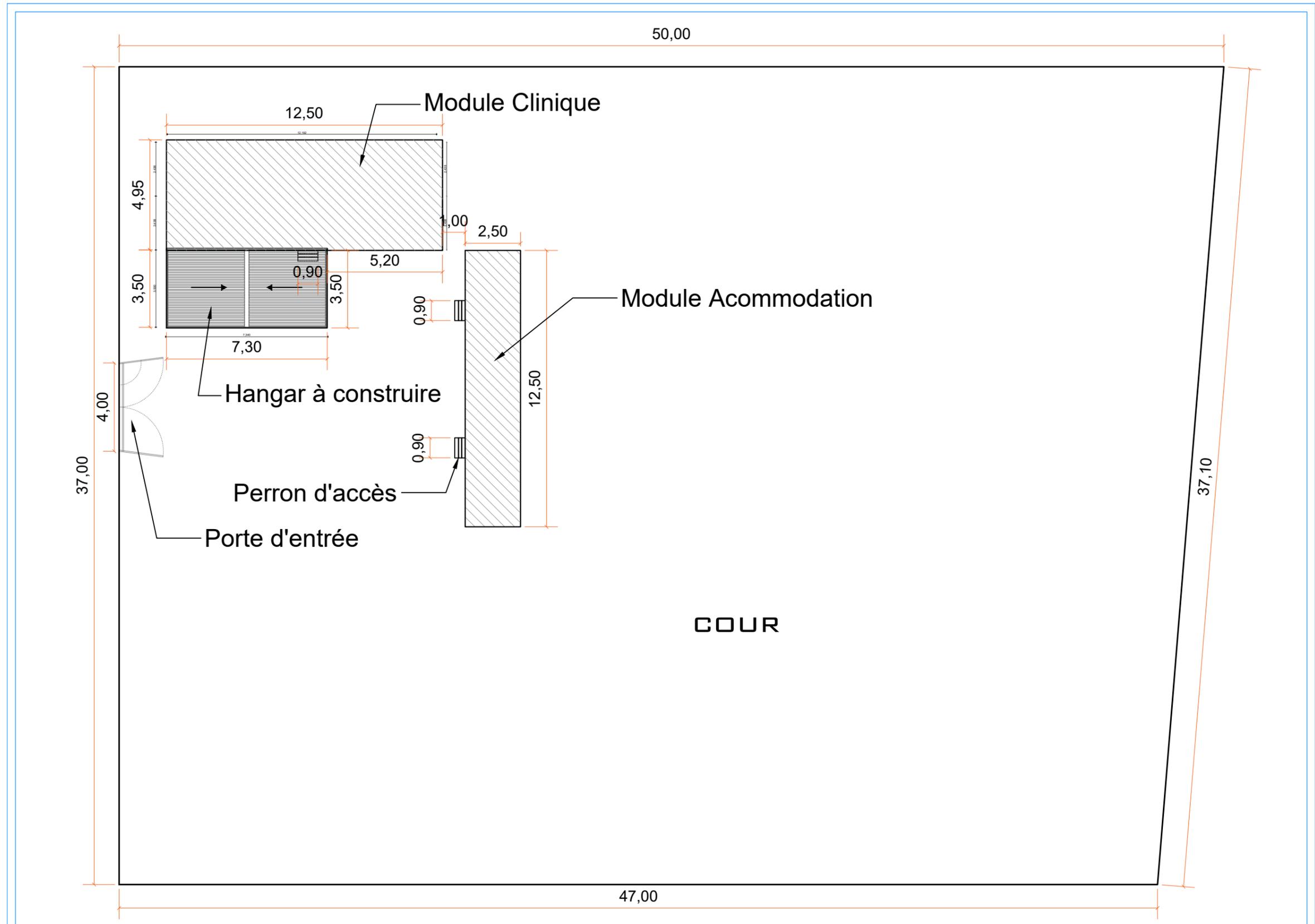
L'entrepreneur prendra toutes les dispositions pour respecter la réglementation du travail, de la sécurité et de la salubrité, notamment lors de l'emploi de produits portant des étiquettes aux teintes conventionnelles. L'entrepreneur devra exécuter à la charge du présent corps d'état tous les échantillonnages et applications nécessaires pour déterminer les coloris et les nuances de finition et pour mettre au point les modalités d'application correspondantes.

Aucun travail ne sera entrepris avant que la pièce en surface témoin correspondant ne soit agréée par le maître d'œuvre.

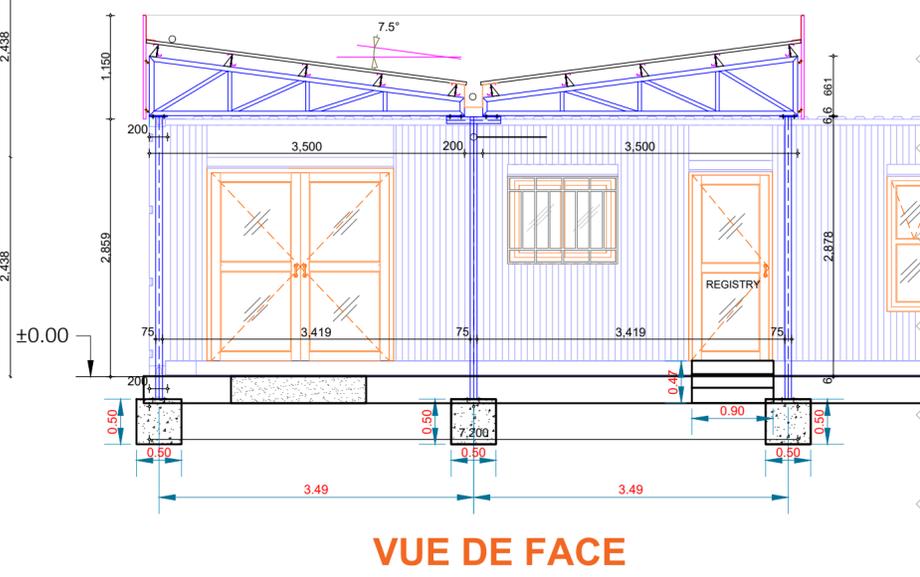
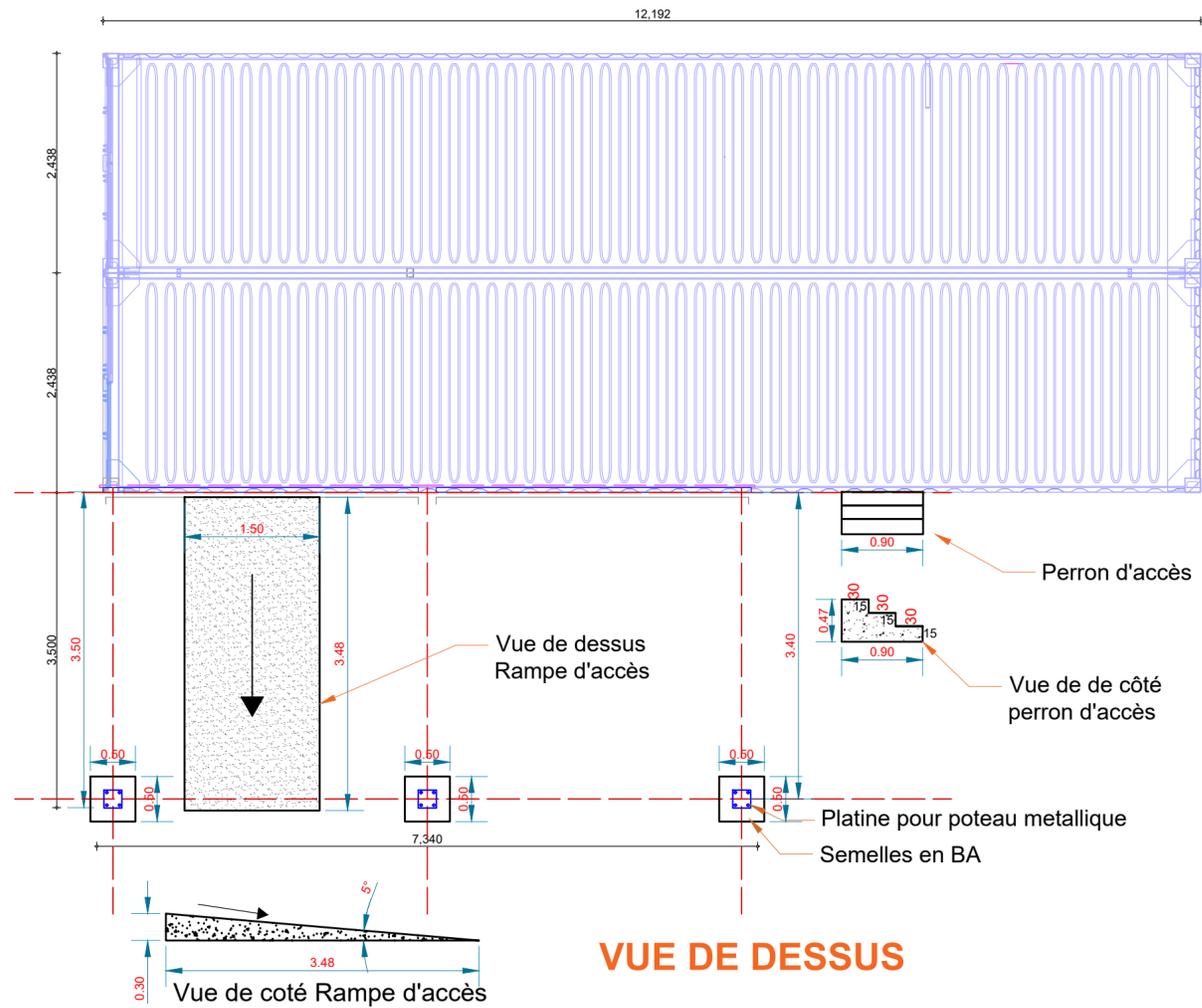
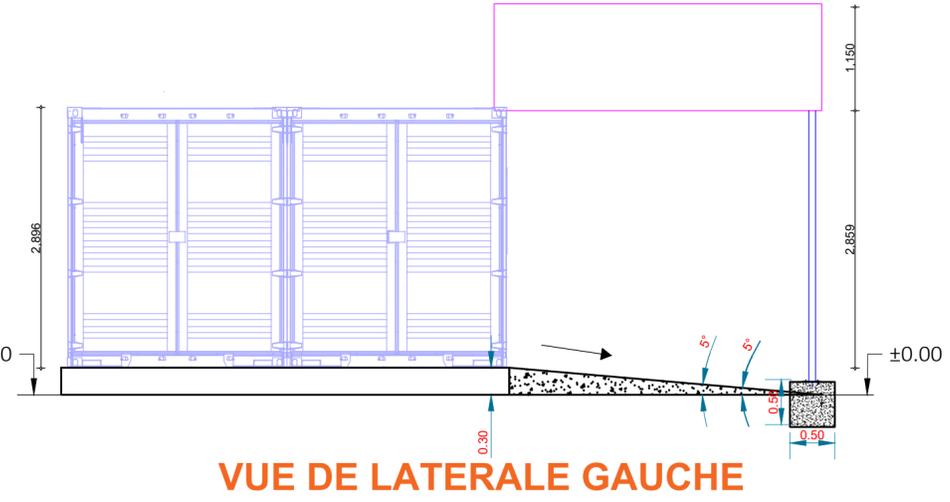
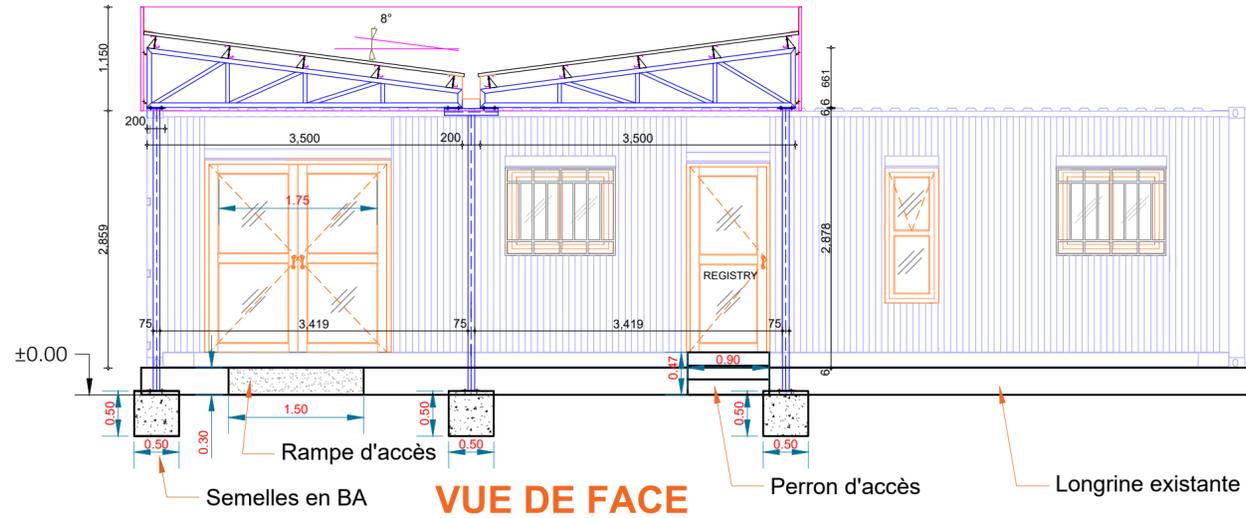


À Nouakchott, Juillet 2023

Juan José González
MAURITINA - SARL



	Promoteur : UNHCR MAURITANIE	Projet : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR DEVANT "UN CLINIC" À BASSIKOUNOU LOT1	Plan : 01.02 PLANS DE MASSE	Échelle : DIN-A3 : 1 / 100	Ingénieur Coordinateur du projet : JG - MAURITINA - SARL
				Date : DECEMBRE 2023	Ingénieur Auteur du plan : BH - MAURITINA - SARL



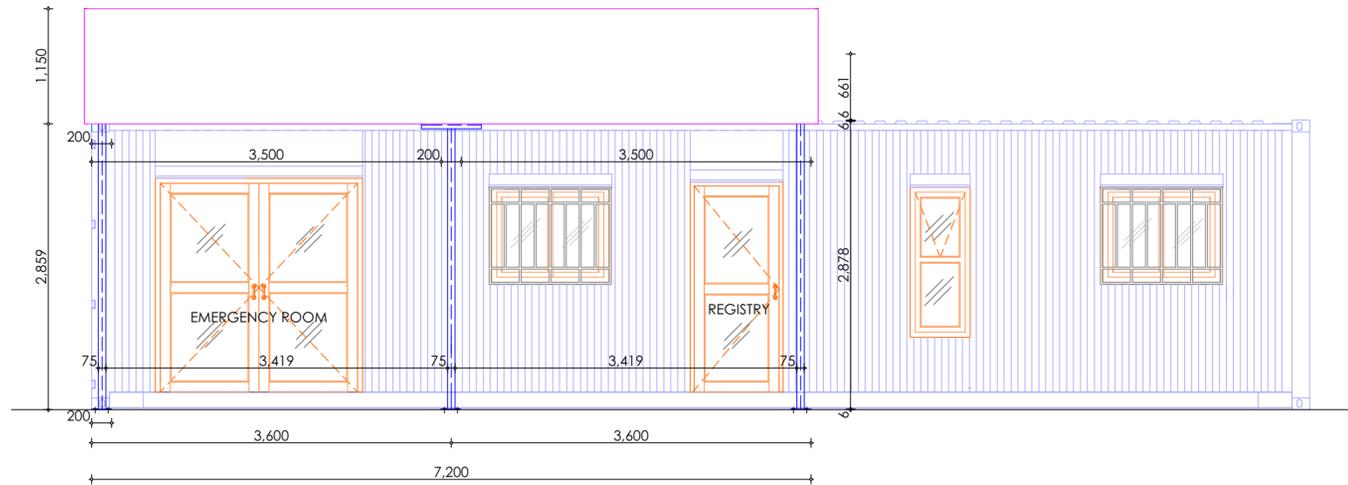
Promoteur :
UNHCR MAURITANIE

Projet :
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR DEVANT "UN CLINIC" À BASSIKOUNOU LOT1

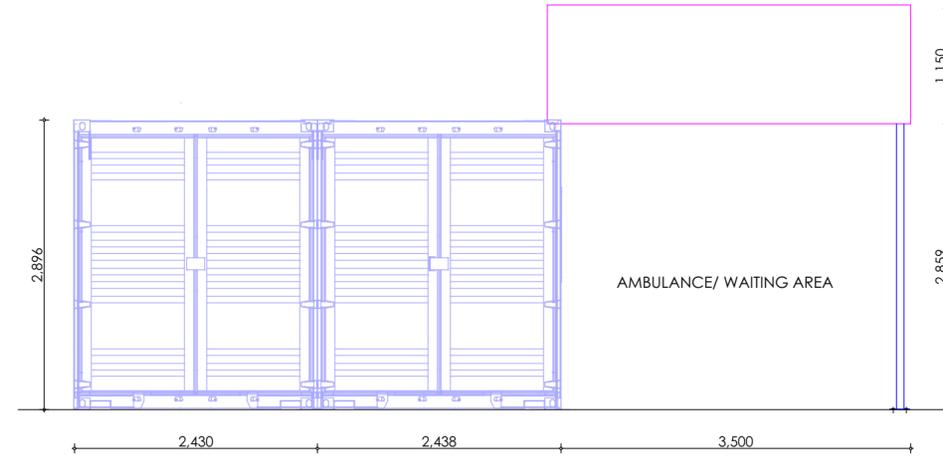
Plan :
01.01 PLANS ARCHITECTURAUX

Format A2
Échelle :
DIN-A3 : 1 / 100
Date :
DECEMBRE 2023

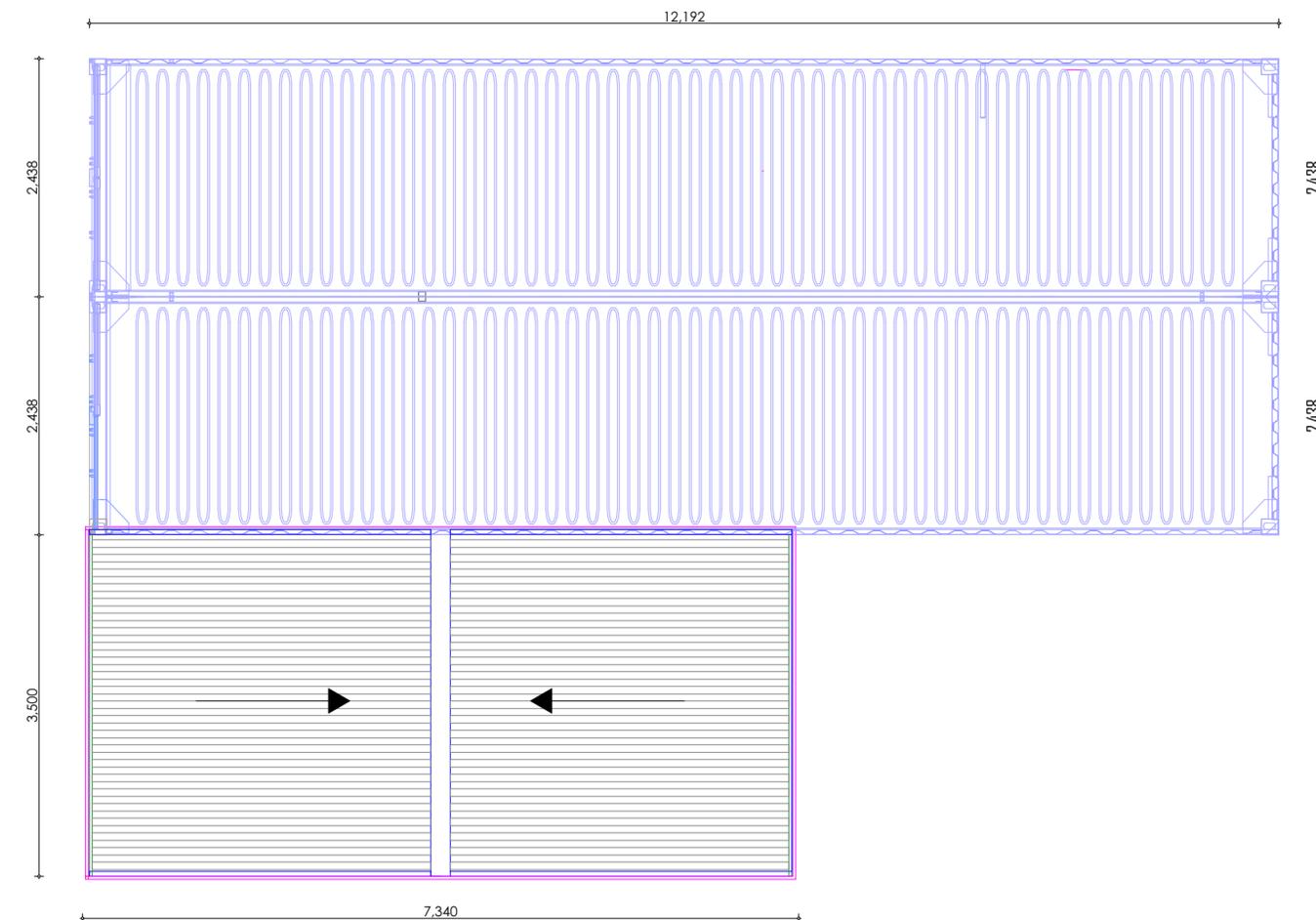
Ingénieur Coordinateur du projet :
JG - MAURITINA - SARL
Ingénieur Auteur du plan :
BH - MAURITINA - SARL



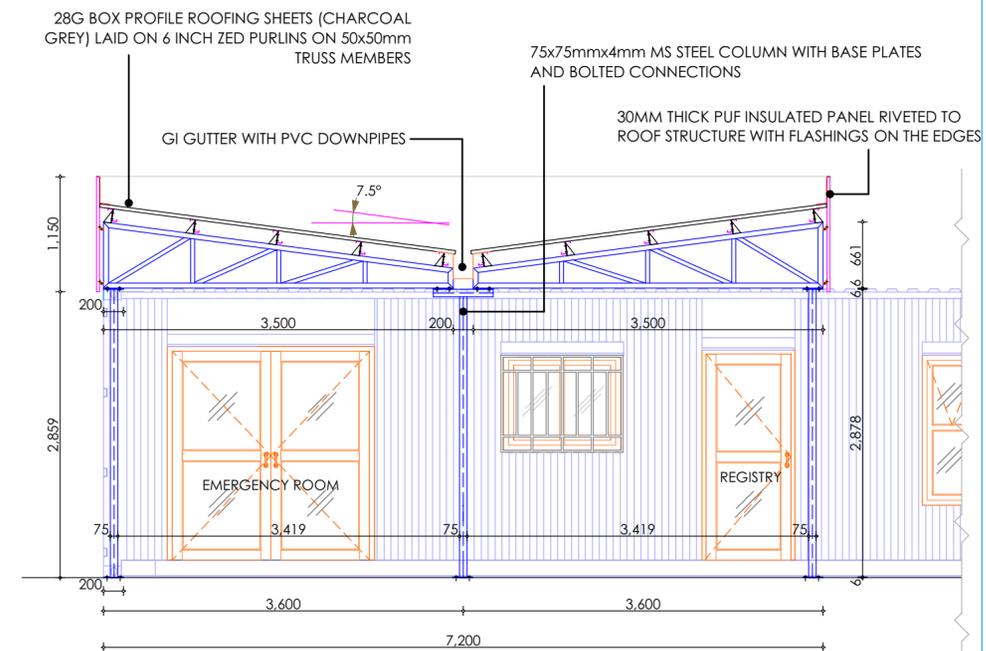
FRONT ELEVATION



SIDE ELEVATION



ROOF PLAN



CANOPY CROSS-SECTION

GENERAL NOTES

- All dimensions are shown in mm unless otherwise specified.
- Drawings are not to be scaled. Only figured dimensions to be used.
- The contractor must check and verify all dimensions on site before commencement of any work.

LIST OF MATERIALS

Truss	MS SHS 50x50x4mm
Truss Bracings	MS SHS 40x40x4mm
Purlins	6 INCH ZED Purlins
Fascia Structure	MS SHS 30x30x3mm
Fascia Purlins	MS RSA 40x40x3mm
Fascia	30mm PUF Panel (white)
Gutter	GI Gutter
Downpipes	3 inch PVC with Brackets
Roofing Sheets	28G Box Profile (MaxCover)

FINISH

Steel Structure	Light Grey Paint
Container	White Paint

REVISIONS

REV.	REVISION	Date	Drwn	Chk'd
E				
D				
C				
B				
A				
0	Issued for approval	11/8/2023	MN	SN

Southern Engineering Co.Ltd

 P.O.BOX 84162,GPO
 80100 MOMBASA, KENYA
 TEL: +254 (0) 41 2314546
 0733 - 203156
 E-mail: seco@alphakenya.com

 SYSTEM CERTIFICATION 1500001

This drawing is property of S.E.C.O Ltd., it can not be used without authorization

PROJECT: **2x40FT MERGED CLINIC**

CLIENT: **INTERNATIONAL SOS**

SITE: **MAURITANIA** COUNTRY: **MAURITANIA**

TITLE: **CANOPY LAYOUT ROOF PLAN & ELEVATIONS**

DrawnBy	Date	CheckedBy	ApprovedBy	Index
M.N	11 /8/2023	S.N		E
JOB No:				SHEET
DRAWING No: CNC/0021/2023/E41				A
SCALE	PAPER SIZE	A2	1 OF 1	

Corrections à faire

